

**Ministère de la Région de Bruxelles-
Capitale**

A.A.T.L. – D.U.

A l'attention de

Monsieur Albert GOFFART

Directeur

C.C.N. - Rue du Progrès, 80 / bte 1

B – 1035 BRUXELLES

Bruxelles, le

V/Réf : 04/pfd/406728

N/Réf : AVL/KD/BXL-7.63/s.510

Annexe : 1 dossier

Monsieur le Directeur,

Objet : BRUXELLES. Place Jean Jacobs.

Implantation d'une vespasienne dans l'espace public.

(Dossier traité par M. Fr. Guillan-Suarez)

En réponse à votre lettre du 12 octobre 2011, en référence, réceptionnée le 19 octobre, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 9 novembre 2011, et concernant l'objet susmentionné, ***notre Assemblée a émis un avis défavorable sur la localisation projetée en raison de l'impact visuel de la vespasienne projetée dans le contexte patrimonial environnant et des nuisances propres à ce type d'équipement. Elle demande d'éloigner la vespasienne des habitations et de l'installer à l'opposé du parc et de la place, à proximité des immeubles de bureaux.***

En effet, la demande vise l'installation d'une vespasienne dans le parc public situé au centre de la place Jean Jacobs qui est comprise dans les zones de protection du Palais de Justice et de l'ensemble des maisons classées situées place Jean Jacobs, 1-17. Le projet prévoit d'installer la vespasienne à proximité du canisite existant, en face des n°s 7 et 9 de la place.

De manière générale, la CRMS demande que l'installation d'équipements divers n'encombre pas inutilement ni n'entrave la bonne perception de l'espace public, en particulier à proximité des monuments et des sites classés.

Dans le cas présent, la Commission estime que l'implantation projetée ne serait pas judicieuse et qu'elle devrait être envisagée à un autre endroit de la place. ***Pour limiter l'impact de la vespasienne et des nuisances qui découleraient de sa fréquentation, elle demande de l'éloigner des habitations et des maisons classées, et de l'installer à l'opposé du parc et de la place, à proximité des immeubles de bureaux.***

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

A. VAN LOO

Secrétaire

C.c.: A.A.T.L. – D.M.S. (Mme S. Valcke).

M.-L. ROGGEMANS

Présidente